



Voeux du Maire

*Le maire et son Conseil municipal
vous invitent à la cérémonie des vœux
Samedi 10 janvier 2015
à 10 h 30 à la salle des fêtes.*



Sommaire

L'actualité à Murinais

Etat civil et infos diverses.....	2
Editorial.....	3
Poème et dicton.....	4
Informations diverses.....	5
Quelques rappels.....	6

Vie communale et intercommunale

Au Conseil municipal.....	7 à 9
Les missions du CCAS.....	10
La suite du PLU.....	11
Projets en cours.....	12
Inauguration station d'épuration.....	13 à 14
Travaux accessibilité handicapés.....	15
Rénovation du monument aux morts.....	16
Commémoration du 11 novembre.....	17
Reconstruction du Château.....	18 à 19
Le SIRCO.....	20 à 21

Autour de l'école

Cantine scolaire des Coteaux.....	22
Association des parents d'élèves.....	23 à 24
Garderie La Cabotte à Lou Petiot.....	25

Vie quotidienne

Calendrier après-midi jeux.....	26
Soirée jeux à Murinais.....	27
Recette de cuisine.....	28
Concert à Murinais.....	29
La guerre 14 - 18.....	30
Les soldats de Murinais.....	31
Ordures ménagères : la fin du badge.....	32

Vie des associations

Compte-rendu de la vogue 2014.....	33
Soirée Halloween.....	34
Arbre de Noël.....	35
Réveillon du jour de l'an.....	36



Etat civil

Naissances

Maël est né le 17 septembre 2014
à Romans sur Isère
au foyer de Marc WALOCH et Lydia CLUZE

Lucas est né le 26 septembre 2014
à Guilherand Granges
au foyer de Rémi et Gaëlle DE MARCO



Contact :

Christelle Miskulin : 06-87-87-92-44

À vendre

- Bottes de neige (rouges et noires)
pointure 33..... 15 €
- Combinaison de ski taille 6 ans
très bon état 25 €
- Cartable à roulettes Spiderman
neuf jamais servi, idéal pour GS - CP 20 €

Service à la personne

Employée de maison titulaire d'une BEP sanitaire et social propose ses services pour :

- garde d'enfants
- ménage domestique
- accompagnement divers pour les personnes âgées (courses, loisirs, balade, activités diverses)

Contacter Béatrice
06 75 36 01 49

Profitez de 50 % d'avantages fiscaux grâce au CESU (chèque emploi service universel).



2014 se termine pour laisser place à une nouvelle année.

Cette année fut riche en événements avec notamment la commémoration des 100 ans du début de la guerre 14-18. Commémoration qui a eu lieu le 11 novembre autour d'un monument aux morts restauré. Brigitte Iserable continue de nous relater la grande guerre dans cette édition.

Le comité des fêtes, toujours très actif, vous dressera un bilan des dernières manifestations et vous invitera aux animations prévues pour cette fin d'année.

MURINAIS, commune dynamique, a fait l'objet de quelques travaux en 2014 notamment avec la mise en service de la station d'épuration et l'accessibilité handicapés de la mairie. 2015 sera riche en projets (couvent, enfouissement des lignes dans le village...). MURINAIS s'embellit et se modernise.

**Toute l'équipe de la gazette vous souhaite
une agréable fin d'année et une bonne année 2015.**

Bonne lecture.

Maryline Bonneton.

*Joyeuses
Fêtes*





POEME

Maintenant je sais...

Arrivé à un stade de ma vie, j'ai cherché à savoir « à quoi ça sert la vie ? »
J'ai cherché dans les sports et les voyages,
J'ai cherché dans la politique et les performances,
J'ai cherché dans les religions et les livres,
J'ai cherché dans le travail acharné et le luxe,
J'ai cherché de toutes les façons,
J'ai même cherché des façons de chercher,
Un beau jour, j'ai trouvé sans chercher, j'avais cherché trop loin, à l'extérieur, dans les autres,
J'avais cherché l'impossible pour m'apercevoir qu'il n'y avait rien à trouver.
Ce que je cherchais, on le possède tout à l'intérieur de soi,
Maintenant que je sais que la vie est faite de petits et de grands moments présents,
Maintenant que je sais qu'il faut se détacher pour aimer plus fort,
Maintenant que je sais que le passé doit m'enseigner,
Maintenant que je sais que le futur me laisse dans l'insécurité,
Maintenant que je sais qu'on n'a pas besoin de voyager dans l'astral pour être heureux sur terre,
Maintenant que je sais que la bonté et la simplicité sont essentielles et que, pour rendre les autres heureux, je dois l'être d'abord,
Maintenant que je sais qu'on peut aider les autres surtout dans l'exemple et le rayonnement,
Maintenant que je sais que l'acceptation est un gage de bonheur, et que la vie et la nature sont mon meilleur « maître »,
Maintenant que je sais que la réponse vient du même endroit que la question,
Maintenant que je sais que je vis,
Alors, maintenant, je vis tout simplement

Valérie Guetat

DICTON

« L'amour est notre vraie destinée.
Nous ne trouvons pas le sens de la vie tout seul.
Il faut être deux pour y parvenir. »

Thomas Merton



TRUCS ET ASTUCES

- Pour donner un coup de neuf à vos verres : frottez les avec un chiffon doux et un peu de dentifrice. Les éraflures vont disparaître et les verres vont retrouver leur éclat.
- Conserver les fruits : mettez des bouchons en liège dans la corbeille à fruits pour empêcher qu'ils ne s'abîment.
- Fromage frais : le fromage restera frais plus longtemps si vous ajoutez un morceau de sucre dans la boîte car il va absorber l'humidité.
- Gros glaçons : remplissez chaque moitié des emplacements d'une boîte à œufs en plastique.
- Œufs parfumés : pour donner aux œufs un goût particulier, il suffit de les enfermer quelques jours dans un boîte hermétique avec au choix : basilic, curry, estragon, lad fumé, ail, truffe... En effet, le parfum passe à travers la coquille.

Christelle Miskulin.

ENQUÊTE RÉGION RHÔNE ALPES

La région Rhône Alpes lance, avec le soutien de l'Etat, la troisième vague de l'enquête régionale sur les déplacements effectués quotidiennement par le Rhônalpins, programmée sur la période 2012-2015. Comme les années précédentes, ce recueil est centrée sur les pratiques de déplacements des habitants.

Cette enquête, qui se déroulera du 4 novembre 2014 à fin avril 2015, concernant 12 300 personnes, dont certains sur notre commune. Les ménages sollicités par téléphone pour répondre à l'enquête seront préalablement informés par courrier du Conseil régional. Des enquêteurs les contacteront ensuite, afin de recueillir leur accord et de fixer un rendez-vous téléphonique.

Les enquêteurs poseront des questions générales (âge, type de logement, composition du ménage, etc.) puis des questions sur les déplacements.

Les réponses individuelles, dont la confidentialité est garantie, seront détruites en fin d'enquête. Seules les données anonymes seront exploitées ensuite dans un but statistique.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

Quelques rappels...

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

L'arrêté préfectoral du 18 novembre 2013 abroge et remplace celui du 15 décembre 2008 qui règlementait le brûlage des déchets végétaux.

Le brûlage des déchets végétaux est désormais totalement interdit sur l'ensemble du département de l'Isère. Cette pratique est pourtant encore très fréquente sur le territoire communal.

Le non-respect de cette interdiction constitue une contravention passible d'une amende de 450 euros (article 131-13 du nouveau Code pénal).

Les végétaux concernés sont les déchets verts, les végétaux coupés ou sur pied, quelque soit leur teneur en humidité, ainsi que les végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics ou privés.

Ne relèvent pas de cet arrêté les incinérations de végétaux réalisées par les agriculteurs ou forestiers dans le cadre de leur activité professionnelle, ainsi que celles accomplies au titre de l'obligation légale de débroussaillage.

50 kg de déchets verts brûlés équivaut à 600 kms parcourus en voiture en terme de pollution (source : France Bleu Isère)

PAS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES

Les lingettes de toute nature (hygiénique, nettoyante, démaquillante, désinfectante...) sont un fléau pour les équipements et des réseaux d'assainissement de notre collectivité mais également pour l'environnement. Même si les canalisations d'eaux usées sont communément appelées « tout à l'égout », elles ne peuvent pas TOUT accepter !

Si la communication de industriels laisse à penser le contraire, la durée du trajet entre les toilettes et la station d'épuration est trop courte pour que les lingettes aient le temps de se décomposer. Il est donc important de rappeler quelques chiffres sur la durée de vie des déchets :

- papier toilette : 2 semaines à 1 mois
- Mouchoir en papier : 3 mois
- Mégot de cigarette : 1 à 2 ans
- Couches jetables, serviettes hygiéniques : 400 ans !
- Lingettes, tampons hygiéniques, compresse : 400 ans !

Les coûts imputables à la présence de déchets interdits dans les réseaux d'assainissement et à leur élimination sont malheureusement mais réglementairement directement répercutés sur les factures d'assainissement des abonnés.



Au Conseil municipal



TRANSFERTS DE COMPETENCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Par délibération du 9 septembre 2014, le Conseil municipal a décidé de transférer sa compétence « milieux aquatiques » à la Communauté de communes du Pays de Saint Marcellin afin de mettre en œuvre le contrat de rivières Sud-Grésivaudan.

Il a également transféré sa compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie », pour permettre de réaliser des études préalable et / ou de faisabilité pour des projets opérationnels engageant une maîtrise de la demande d'énergie tel que la mise en place d'un service de « conseil en énergie partagée ».

NETTOYAGE DU MONUMENT AUX MORTS : DEMANDE DE SUBVENTION

La rénovation du monument aux morts a coûté plus cher que prévu car les noms des combattants n'ont pas pu être réinscrits, du fait de la friabilité de la pierre. Une plaque en granit du Tarn a donc été confectionnée.

Le coût total de la rénovation s'élève donc à 5700 € HT.

Le dossier de demande de subvention adressé au ministère de la défense a donc été actualisé.

ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

Les travaux de mise en séparatif des réseaux eaux usées eaux pluviales sont prévus en 2015 dans le centre du village. La commune va profiter de ces travaux pour enfouir les réseaux secs aériens électriques basse tension et téléphoniques sur ce même linéaire et pour déplacer le transformateur du village afin de mieux l'intégrer esthétiquement dans l'environnement.

La contribution de la commune, toutes participations et subventions déduites, s'élèvera à 58 409 €

pour les lignes électriques et 39 865 € pour les lignes téléphoniques.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : DEMANDE DE SUBVENTION.

Le montant des travaux de mise en séparatif est estimé à 309 083 € HT, (292 283 € HT de travaux et 16 800 € HT de maîtrise d'œuvre).

Pour mémoire, ces travaux sont entrepris dans la continuité des travaux engagés en assainissement collectif: réseaux de collecte et transit des eaux usées et pluviales réalisés en 2011 et station d'épuration de type filtres plantés de roseaux construite en 2013.

La participation financière du Conseil général de l'Isère et de l'Agence de l'eau est sollicitée.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SPECTACLE DE NOËL 2014.

Le Comité des fêtes organise un spectacle de Noël dimanche 28 décembre pour tous les enfants de la commune. Le coût du spectacle s'élève à 800 €. L'association demande si la commune peut apporter une participation pour aider au financement de ce spectacle. Le Conseil municipal décide de financer 300 €.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

Le Syndicat Intercommunal Scolaire gère les salariés de la cantine depuis septembre 2010, afin de décharger l'association de la cantine scolaire des coteaux.

.../....

Seul l'agent travaillant à la cantine de Murinais reste employé par la commune de Murinais, qui le met à disposition du SIS. Le syndicat est ainsi chargé du recrutement du personnel de la cantine, de l'établissement des contrats de travail, avenants, horaires de travail, et de la rémunération des salariés ainsi que du paiement des charges correspondantes.

Par ailleurs, suite au renouvellement des délégués au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire, un nouveau président a été élu. Il s'agit du maire de la commune de Chevrières. Pour prendre en compte ces deux changements, il convient de modifier les articles des statuts du Syndicat intercommunal scolaire, comme suit :

Article 3 : objet (complément)

Le syndicat a notamment pour objet la construction, l'entretien et le fonctionnement de l'école maternelle située à Chevrières. Il gère également les salariés de la cantine, pour les sites de Chevrières et St Appolinard. Concernant la cantine de Murinais, l'agent est mis à disposition du SIS par la commune de Murinais.

Article 4 : siège (modification)

Le siège du Syndicat est fixé à Chevrières, place Vincendon Dumoulin.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU AVEC LE DEPARTEMENT

Depuis 2010, le Conseil général de l'Isère a mis en place une mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, telle qu'elle est prévue par le Code général des collectivités territoriales. Les collectivités éligibles peuvent en bénéficier en signant une convention proposée par le département. Cette assistance concerne les domaines de l'assainissement collectif et non collectif, la préservation des ressources d'eau potable et la restauration des milieux aquatiques.

Une contribution financière annuelle est demandée aux collectivités, fixée selon le principe d'une tarification de solidarité, dans la mesure où les charges de personnel, de fonctionnement ou de sous-traitance afférentes à cette mission sont aidées à 50 % par l'Agence de l'eau. Elle varie de 0,10 € à 0,30 € HT selon le domaine d'assistance choisi. Toutefois, le seuil de mise en recouvrement étant fixé à 500 € TTC, la commune de Murinais n'aura aucun frais à supporter pour bénéficier de cette assistance.

Le conseil municipal sollicite une assistance technique du Conseil général, dans le domaine de l'eau et autorise le maire à signer une convention pour l'année 2015 qui sera tacitement reconduite.

DEPLACEMENT D'UNE ANTENNE WIFI DE LA COMMUNE DE VARACIEUX SUR LA COMMUNE DE MURINAIS

Le Conseil général demande le déplacement d'une antenne Wifi, actuellement implantée dans un parc privé sur la commune de Varacieux, sur un chemin public communal de Murinais. Cela permettrait également un accès plus facile à l'antenne lors des dépannages. La zone couverte par l'antenne restera identique après déplacement, mais elle devrait permettre à certains foyers desservis d'avoir un plus haut débit (20 méga). Le principe de précaution sera respecté concernant les ondes émises par le relais.

Le Conseil municipal émet un pré-accord pour le déplacement de l'antenne sur la commune de Murinais. Une convention d'occupation du domaine privé communal sera par la suite signée avec le Conseil général.

APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT, INTEGRANT LE VOLET PLUVIAL

La loi sur l'eau dispose que chaque commune doit délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif. De même, la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pluvial a été rendue nécessaire, afin d'être joint au dossier de Plan Local d'Urbanisme, actuellement en cours d'élaboration.

Le bureau d'études Progeo environnement a été chargé de réaliser un dossier d'enquête publique. Afin d'adopter le zonage d'assainissement telle que l'exige la procédure, il convient de soumettre ce dossier à l'enquête publique, en même temps que le PLU. Pour cela, le Conseil municipal doit au préalable approuver le projet de zonage.

A l'issue de l'enquête publique, il conviendra de soumettre à l'approbation du Conseil municipal le projet de zonage définitif, éventuellement modifié après intégration des résultats de l'enquête publique, pour le rendre opposable.

.../...

Le Conseil municipal décide d'arrêter le projet de zonage d'assainissement, intégrant le volet pluvial, et de le soumettre à l'enquête publique, conjointement au projet de Plan Local d'Urbanisme.

ACHAT DE L'AUMÔNERIE DU COUVENT A L'EPFL

Par acte en date du 30 avril et 3 mai 2013 et conformément à la délibération prise le 5 novembre 2012, l'EPFL du Dauphiné a procédé à l'acquisition de la propriété du Couvent Notre Dame de la Croix sise La Buisson et Chataignerey, cadastrée section A, parcelles n° 255, 256, 257, 286 et 287 pour une surface totale de 29 376 m².

L'acquisition s'est effectuée à la demande de la commune de Murinais, dans le cadre du programme d'action foncière « Renouvellement urbain ». Conformément à ce programme, l'Aumônerie s'intègre dans une opération visant à déplacer l'actuelle mairie et à rénover l'étage pour y faire deux logements communaux.

Pour permettre la réalisation de l'objet de la réserve foncière, la commune demande à l'EPFL du Dauphiné la cession de l'Aumônerie et des sources, cadastrées section A, parcelles 256, 286 et 287 au prix de 100 000 €.

La signature de l'acte de vente aura lieu chez Me Terry jeudi 18 décembre.

CHOIX DU CANDIDAT POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DU LOTISSEMENT

Pour mener à bien le projet d'aménagement d'un terrain communal et la création du lotissement communal situé au-dessus du village, la commune a sollicité l'accompagnement des services de la DDT et du CAUE de l'Isère. Un cahier des charges a ainsi été élaboré et la commune a publié un avis d'appel public à la concurrence.

La mission comporte 1 tranche ferme (conception d'ensemble du projet) et 3 tranches conditionnelles (TC1: permis d'aménager et cahier des prescriptions urbaines, architecturales et paysagère, TC 2: mission de maîtrise d'œuvre hors AVP, TC 3: commercialisation).

Cinq candidatures ont été reçues et la commission d'ouverture des plis, après analyse, a présélectionné trois équipes auxquelles un dossier de consultation a

été adressé. Les trois équipes ont ainsi remis une offre chiffrée vendredi 10 octobre et ont été reçues en audition lundi 13 octobre.

Le classement établi par la commission d'ouverture des plis place le bureau 2BR en première position au vu des critères techniques et malgré une offre élevée. Le Conseil municipal décide de retenir le bureau 2BR.

DEMANDE DE FINANCEMENT AU SEDI POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC.

Le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2. Il est proposé que la commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public au Village, associés aux travaux d'enfouissement prévus en juin 2015.

Le dossier technique est présenté ainsi que l'estimatif des travaux qui s'élève à 52 145,00 € HT. De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Après déduction des subventions du SEDI, la part restant à la charge de la commune de Murinais s'élèvera à 10 429 € HT.

ORGANISATION DU DENEIGEMENT

En cas de fortes chutes de neige, les amplitudes de l'agent technique étant limitée à 10h consécutives, il convient de prévoir son remplacement pour assurer le déneigement des voies communales.

Pour cela, il est proposé de faire appel à un vacataire qui assurera le passage de la lame avec le tracteur communal. Celui-ci sera titulaire du permis poids-lourds et sera assuré par la responsabilité civile de la commune.

Son taux horaire sera défini lors du prochain Conseil municipal et sa rémunération sera calculée en fonction du nombre d'heures effectuées.

*TOUTES LES DÉLIBÉRATIONS SONT CONSULTABLES
EN MAIRIE AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE
AU PUBLIC*

Les missions du C.C.A.S



Peu connu des habitants, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la commune. A Murinais, cette structure intervient dans les domaines de la petite enfance et des services aux personnes âgées. Il possède son propre budget, principalement approvisionné par une subvention communale. Il est géré par un Conseil d'administration, présidé par le maire et composé de 4 élus (Fabrice Prunelle, Véronique Princet, Christelle Miskulin, Maryline Bonneton) et de 4 membres extérieurs désignés par arrêté du maire (Raymonde Arnaud, Arlette Martin, Francine Perrin, Annick Renet).

Les colis de Noël aux personnes âgées

Chaque année, à l'occasion des fêtes, un colis de Noël est offert aux personnes âgées de la commune. Pour en bénéficier, les personnes doivent avoir plus de 70 ans, être domiciliée sur la commune et vivre seule. Ces critères, fixés par délibération du 19 octobre 2004, restent inchangés depuis, la commission du CCAS les jugeant pertinents.

La commission du CCAS se réunit ainsi chaque année, au mois de novembre, pour décider de la composition des colis et refaire le point sur le nombre de bénéficiaires (en moyenne 25). Les colis sont composés avec des produits locaux, issus des points fermiers, et de quelques gourmandises achetées en grande surface. Une fois confectionné, les colis sont distribués par les membres du CCAS et du Conseil municipal la semaine précédant Noël.

Le repas du C.C.A.S

Généralement organisé à l'arrivée des beaux jours, le repas du CCAS est offert à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans domiciliées sur la commune. Il a lieu à l'Auberge des Saveurs et rassemble généralement une cinquantaine de seniors. Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer peuvent se faire porter le repas à domicile par un proche (à préciser lors de l'inscription).

Très apprécié, ce repas est un moment de convivialité, de partage et d'échanges, qui se termine autour de chansons et d'une partie de pétanque quand la météo le permet.

L'aide aux vacances

Instaurée par délibération du 28 juin 2001 sous le mandat de René Jourdan, cette initiative permet de subventionner les vacances des enfants domiciliés sur la commune, que ce soit en colonie ou centres de loisirs. Elle est attribuée aux familles dont le quotient familial ne dépasse pas 838 €. Cette aide, attribuée en pourcentage du montant du séjour, est dans tous les cas plafonnée à 122 € par an et par enfant. Les structures d'accueil doivent posséder l'agrément Jeunesse et Sport.

La délibération fixant le barème des aides est consultable en mairie.

Document à fournir : attestation de quotient familial de la CAF, justificatif de domicile, factures de vacances, RIB pour le virement bancaire.

Si vous remplissez les conditions pour bénéficier de l'une de ces aides, veuillez prendre contact avec la mairie.

La suite du plan local d'urbanisme

Depuis la dernière gazette, de nouvelles contraintes sont venues entraver l'avancement de notre dossier Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le commissaire-enquêteur titulaire qui nous avait été attribué par le Tribunal administratif de Grenoble, Monsieur Michel BADEL, nous a informé fin octobre de son impossibilité à accomplir sa mission suite à un accident domestique. Au vu de sa disponibilité et de ses qualifications, le premier contact que nous avons eu en août avec cette personne laissait présager d'une collaboration constructive.

Ce genre de situation n'étant pas unique, un suppléant avait également été nommé. C'est donc Monsieur Jean-Pierre REQUILLART qui assurera les fonctions de commissaire-enquêteur durant notre enquête publique. Après une première rencontre, nous avons déjà eu un aperçu de ses compétences et de son intérêt pour cette mission.

La deuxième contrainte survenue une première fois fin mars, puis une seconde fois en octobre, concerne l'apparition de lois, postérieures à l'arrêt de notre PLU, mais que notre document doit prendre en compte ! Rappelons que le PLU a été arrêté le 17 mars 2014.

La loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014, et la loi AAAF (loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt) du 13 octobre 2014, doivent être prises en compte dans les documents d'urbanisme non approuvés. Ce qui est le cas de notre PLU.

Pour cela, notre urbaniste proposait une modification du document en phase approbation (après enquête publique), alors que le commissaire-enquêteur proposait une modification immédiate, malgré les conséquences incontournables que cela comporte : coût supplémentaire (frais d'urbanisme et reproduction des dossiers modifiés), report de la date d'approbation du PLU d'environ à 7 mois.

La décision de modifier ou non le PLU avant l'enquête publique revenait au Conseil municipal, qui s'est finalement prononcé pour continuer avec le dossier tel quel, avec modification après enquête publique.

L'enquête publique aura donc lieu du mardi 6 janvier au vendredi 6 février 2015.

Le dossier d'enquête publique, qui comprend PLU et zonage d'assainissement eaux usées eaux pluviales, sera consultable en mairie les lundis, mardis et vendredis après-midi, aux horaires habituels.

Le commissaire-enquêteur tiendra 3 permanences en mairie, pour répondre aux interrogations de la population:

- Mardi 6 janvier 2015, de 9h à 12h
- Vendredi 23 janvier 2015, de 15h à 18h
- Vendredi 6 février, de 15h à 18h.





LOTISSEMENT

Après de long mois de mise en sommeil, le dossier « lotissement » revient d'actualité. L'équipe municipale en place aura à charge de concrétiser ce projet, synonyme d'avenir pour la commune. Après les appels d'offres lancé pour confier la mission de maîtrise d'œuvre à un bureau d'études, le choix s'est arrêté sur l'agence 2BR à Lyon dont l'équipe se compose d'un architecte-urbaniste et d'une urbaniste, d'un bureau d'études VRD, d'un cabinet d'expertise financière.

La première réunion a eu lieu le 24 novembre en présence des 4 membres de l'équipe et des élus. Nous leur avons confié les études précédemment réalisées sur ce site, ainsi que d'autres documents nécessaires au démarrage de la mission (carte communale, PLU en cours, schéma directeur d'eau potable, réseaux d'assainissement plans topo du lotissement et du bassin). La réunion s'est achevée par une visite sur site.



L'équipe est maintenant penchée sur la tranche ferme de la mission : conception d'ensemble du projet, expertise financière (étude de marché, pré-bilan d'opération) et études d'avant-projet.

La seconde réunion est prévue le 29 janvier 2015. Nous vous ferons part de l'avancement de ce projet au fur-et-à-mesure des réunions, et une réunion publique sera organisée lorsque plusieurs scénarios seront proposés.

DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE

L'achat d'un défibrillateur cardiaque, même s'il est onéreux, peut s'avérer nécessaire et indispensable en cas de malaise cardiaque. S'il peut, ne serait-ce qu'un jour sauver une vie, alors l'investissement sera rentabilisé. C'est pourquoi, le Conseil municipal s'est récemment prononcé pour investir dans cet appareil. Il a été commandé auprès de la société Atouts Formations Sécurité, avec qui la mairie travaille déjà pour la vérification des extincteurs et blocs secours des bâtiments communaux.

L'investissement a coûté 2 062 € HT, incluant la boîte de rangement chauffée (nécessaire pour protéger l'appareil du gel) et le contrat de maintenance (pour vérifier son bon fonctionnement chaque année). Il devrait être installé ces prochaines semaines, sur le local poubelles- WC publiques, situé face à la mairie.



Une réunion d'information sera prochainement organisée à la salle polyvalente, à destination de la population et des associations.

Inauguration de la station d'épuration

Vendredi 19 septembre, à 17 heures, élus, personnalités et habitants du village avaient fait le déplacement jusqu'au Burdy pour inaugurer la station d'épuration. Patrice Iserable, maire et son Conseil municipal, avaient notamment convié Michèle Bonneton, députée de l'Isère, Alain Cottalorda, président du Conseil général, Michel Savin, sénateur et André Roux, conseiller général. Le secrétaire d'Etat André Vallini était excusé, pris par d'autres obligations.

Après l'inauguration officielle de l'équipement, et une visite de terrain commentée par Dirk Esser, du bureau d'études Sinbio et spécialiste en la matière, le rendez-vous était donné à la salle des fêtes pour les discours.

Dans son allocution, Patrice Iserable, présentait d'abord rapidement sa commune. Il n'a pas manqué de préciser qu'il espérait que le projet de Center Parcs sorte de l'impasse, pour l'économie et le tourisme du secteur. Il a ensuite abordé la station d'épuration, « équipement essentiel à la qualité de vie d'une collectivité et de ses habitants », qui marque l'achèvement d'un chantier important.

Important d'abord dans le temps, puisque c'est la continuité des travaux engagés depuis plus de 10 ans. En effet, la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et pluviales avait commencé en 2001, sous le mandat de René Jourdan ; puis continué avec la précédente municipalité conduite par André Ragache.

Important aussi sur le plan financier, puisque c'est un chantier de plus de 510 000 € HT. Pour le financement, le Conseil général a subventionné 129 000 € et l'Agence de l'eau 119 000 € sur l'ensemble des travaux. Pour la part restant à la charge de la commune, un emprunt a permis de financer les réseaux tandis que la station a été autofinancée.

Monsieur le maire a ensuite remercié les entreprises ayant contribué à ce projet :

- l'entreprise Giraud Marchand, en charge des réseaux,
- l'entreprise Carrey TP, à St Didier de la Tour, qui a construit la station,
- le bureau d'études ECE à St Vérand, maître d'œuvre.
- le bureau d'études Sinbio, en Alsace, concepteur de la station.





Il a précisé que cette station d'épuration, de type filtres plantés de roseaux, collecte uniquement les effluents provenant du centre-village, d'environ 140 abonnés. Elle a été mise en service en décembre 2013. Patrice Iserable a souligné « qu'une eau de bonne qualité a un coût. Mais même si l'eau a un coût, elle n'a pas de prix et en tant que responsables que nous sommes, il est de notre devoir de l'économiser et de la préserver. C'est aujourd'hui chose faite à Murinais ».



Il a rapidement précisé que la station d'épuration, d'une capacité de 300 équivalents habitants, avait été conçue de manière à anticiper le futur développement du village et son urbanisation, dans le cadre de deux projets importants du nouveau mandat : le lotissement communal et la réhabilitation du Couvent.

Dans la continuité de cette réalisation, des travaux de mise en séparatif dans la rue principale du village seront engagés l'année prochaine. Dans un clin d'œil adressé Alain Cottalorda et André Roux (Conseil général), Monsieur le maire a précisé qu'il ne manquerait pas de solliciter une nouvelle fois nos partenaires financiers pour obtenir des subventions.



Il a clos son discours en remerciant une nouvelle fois « tous les acteurs de cette opération : entrepreneurs, bureaux d'études, financeurs, mais aussi les élus des conseils municipaux successifs, qui ont su mener à bien ce projet ».

La parole était ensuite laissée successivement à André Roux, Alain Cottalorda, Michel Savin puis Michèle Bonneton, qui ont chacun rappelé l'importance de tels travaux pour l'environnement. Chacun a adressé ses félicitations aux élus locaux, souhaitant performance et efficacité à ce nouveau mode de traitement.

Le verre de l'amitié a clôturé cette fin de journée.



Travaux d'accessibilité handicapés

A l'automne 2014, les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ont été entrepris dans l'allée de la mairie. Initialement prévus au printemps 2015, en même temps que les travaux d'assainissement collectif, ce chantier a dû être anticipé suite à un gros problème technique (engorgement).

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise GIRAUD MARCHAND.



Le chantier a donc débuté en septembre avec la mise en séparatif des eaux usées et pluviales de la mairie, l'école et les logements communaux. En octobre, l'allée a été terrassée, mise à niveau et préparée pour recevoir un tapis d'enrobés. Enfin, l'opération s'est terminée par le revêtement en enrobés, prestation sous-traitée à l'entreprise Eiffage. La marche d'accès à la mairie a ainsi disparue et la pente pour accéder à la salle des associations respecte les prescriptions d'accès aux personnes à mobilité réduite. La dernière étape sera le marquage au sol des places de stationnement, prévu en 2015.

Le coût de ces travaux s'élève à 11 538 € HT, qui seront subventionnés en 2015 à hauteur de 80 % par le Territoire.



Rénovation du monument aux morts

avant

Comme indiqué dans les précédentes éditions, le Conseil municipal nouvellement installé a décidé de rénover le monument aux morts.

Les travaux ont commencé avec le nettoyage du monument et du support de la croix, travaux réalisés par ALV DUMAS à St Sauveur pour un montant de 3200 € HT, non soumis à la TVA.

Ensuite, l'entreprise VITALONI à St Marcellin a été chargée de la rénovation des inscriptions. Le montant de cette seconde partie de travaux s'élève à 2 330 € HT.

Les travaux ont été subventionnés par le ministère de la défense à hauteur de 20 %, soit 1140 €.

La rénovation a été terminée juste à temps pour la commémoration du 11 novembre 2014 et la population qui s'est déplacée nombreuse a pu admirer la qualité du travail réalisé.

après

Commemoration du 11 novembre



A l'occasion du centenaire du début de la première guerre mondiale, la population Murinoise s'est déplacée nombreuse pour commémorer l'armistice du 11 novembre 1918. Le rendez-vous était donné à 11h30 devant le monument aux morts, rénové pour l'occasion, en partenariat avec le ministère de la défense.

Parents, enfants, pompiers et représentants d'associations ont donc répondu à l'invitation du maire pour rendre hommage aux combattants morts pour la France. Patrice Iserable a fait lecture du discours de commémoration de victoire et de paix de Kader Arif, secrétaire d'Etat, tandis que les adjoints, Cédric Giroud et Fabrice Prunelle, ont fait l'appel aux morts.

Afin d'impliquer les écoliers dans ce devoir de commémoration et de mémoire, un groupe d'enfants de Murinais s'est porté volontaire pour chanter la Marseillaise, apprise à l'école et répétée quelques jours avant en petit comité. Ce fut ensuite le tour des musiciens Adrien Belle et Roland Giraud de jouer le chant des partisans à la trompette.

Pour terminer la matinée, le maire et son Conseil municipal invitait les habitants à partager le verre de l'amitié dans la salle polyvalente. Fabrice Prunelle, avait, pour l'occasion, réalisé une petite exposition avec les images les plus marquantes de cette grande guerre.

Le maire remercie toutes les personnes présentes à cette commémoration, et tout particulièrement les sapeurs-pompiers de Chevrières-Murinais et les musiciens, qui nous font l'honneur de leur présence à chaque commémoration.



Les enfants de Murinais, chantant l'hymne national

La reconstruction du Château

Après 9 mois d'un long travail avec le cabinet d'architecture Pineau & Delaye à Saint Marcellin et de reconstruction personnelle, les travaux du bâtiment détruit lors de l'incendie du 7 juillet 2013 ont pu commencer à la mi-mai 2014. Le permis de construire soutenu par la Mairie a été rapidement obtenu.

Le cahier des charges était :

- Conserver dans la mesure du possible les restes du bâtiment, linteaux, arcades, murs en pierre.
- Consolider de manière pérenne la structure durement touchée par la chaleur.
- Retrouver, en l'améliorant, l'esthétique et les contours globaux du bâtiment initial, particulièrement côté village.
- Respecter les caractéristiques traditionnelles régionales ; volets Dauphinois, tuiles écailles en terre cuites, enduits à la chaux...
- Travailler avec des entreprises locales et dans la mesure du possible des matériaux régionaux (bois de charpente du Vercors, chaux, sable d'Ambonil...).
- Une isolation thermique performante.
- Rester dans l'exacte emprise foncière du bâtiment initial, le terrain étant non constructible.
- Et bien sûr, ne pas dépasser le budget...

Les principales différences entre le bâtiment d'origine et le projet sont au niveau de l'aile Est du bâtiment, partie la plus atteinte par l'incendie :

- reconstruction partielle de l'aile Est dans une demi-profondeur laissant la place à une petite piscine extérieure pour les gîtes,
- choix de ne pas couvrir la tour Est, mais de la transformer en terrasse avec une vue magnifique sur la Chartreuse et le bec de l'aigle dans le Vercors.



Avec les Archis, le choix des entreprises fut compliqué, certaines non retenues avaient pourtant toutes les qualités requises... Les entreprises travaillant sur le chantier sont :

- Conception, maîtrise d'œuvre : **Cabinet d'architecture Pineau & Delaye**, qui en plus de leurs idées, ont entendu les nôtres et les ont rendues techniquement réalisables. Un grand coup de chapeau à leur patience et leur adaptabilité...
- Coordination de Sécurité et Prévention de la Santé : **Yannick Charrier**
- Maçonnerie, façade, VRD : **Ets. Truchet**, travaux supervisés par M Hugonin, premier pompier arrivé sur place lors du désastreux incendie.
- Charpente, couverture : **Ets. Jannon**
- Menuiserie intérieures, extérieures & escaliers : **Ets. Charbonnier-Mounier**
- Isolation, cloisons : **Ets. Cogne-Marion**
- Electricité : **Ets. Genin**
- Plomberie, chauffage : **Ets. Balme**, outre les travaux demandés, l'entreprise devait connaître et pouvoir entretenir la chaufferie collective au bois en place, installée par Gilbert Argoud à Saint Antoine, à qui nous souhaitons une bonne et heureuse retraite...
- Peinture : **Gay Mery**
- Carrelage : **L'art du carrelage - Ets. Ravier**

Ce nouveau site aura globalement la même destination que l'ancien, il sera composé de notre habitation principale, de logements meublés, pour certains destinés à la location à l'année, et pour d'autres à la location touristique saisonnière s'inscrivant dans le projet toujours d'actualité de camping qui attend sagement un nouveau départ.

En termes de délais :

- Les logements loués à l'année devraient être livrés au printemps,
- notre habitation début d'été,
- les gîtes et extérieurs, à la rentrée 2015.

Malgré les périodes de pluie et grâce, entre autre, à la présence quasi-quotidienne des Architectes, les plannings sont pour le moment respectés et nous comptons sur une mise hors d'eau totale et hors d'air partielle du bâtiment avant l'hiver.

A ce jour, nous ne pouvons que nous féliciter du choix des entreprises et de leurs équipes sur place. Le travail délicat des reprises des maçonneries sur l'existant est impeccable et que dire de la charpente traditionnelle taillée à la main en atelier et ajustée sur place par des compagnons. La charpente de la tour entièrement montée au sol sur le site et ajustée à la maçonnerie à la grue, est à elle seule une véritable œuvre d'art(isant). Le cocooning et les repas quotidiens à l'Auberge des saveurs participent certainement, au moins à la bonne humeur générale...

Catherine et Raphaël Perdrille.



Le centre de soins infirmiers



Corinne Mandier, Gabriel Faure, Michel Chorot et Paul Bossan.

Le S.I.R.CO centre de soins infirmiers

Le SIRCO - Syndicat Intercommunal Rural des Coteaux - a vu le jour en avril 1979. Il comprend 11 communes à savoir : Bessins, Chatte, Chevrières, Dionay, Montagne, Murinais, St-Antoine, St-Appolinard, St-Bonnet de Chavagne, St-Lattier, La Sône. C'est un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) qui est porteur et gère le Centre de Soins Infirmiers de Chatte.

Il est bon de rappeler qu'un service de soins avait été créé bien avant la guerre de 1939-45 à l'initiative des familles de Crecy et Michea avec les religieuses de Murinais qui avaient alors envoyé des Sœurs à Chatte dont une infirmière et des catéchistes. On parlait alors du dispensaire qui était à la Maison des Sœurs où l'on venait pour des soins. Les Chattois se souviennent bien de Sœur Yvonne et surtout de la « Sœur Mère » qui a fait à vélo, puis avec son « solex », ses déplacements pour soigner les malades à domicile et venir en aide aux familles qui venaient de perdre un être cher ou avaient de gros ennuis.

En avril 1977, Simone Veil alors Ministre de la Santé décide de réorganiser les services de soins afin de mieux répondre aux besoins des malades, de prévoir le maintien à domicile des personnes âgées et de permettre un retour plus rapide des hospitalisés ayant besoin de soins pouvant se faire chez elles.

Le S.I.R.CO : Centre de soins infirmiers (suite)

Il était demandé aux services existants de se réorganiser avec des locaux adaptés aux soins, un personnel qualifié et suffisant pour assurer les soins tous les jours de l'année et 24 heures sur 24. Ces services avaient deux ans pour s'adapter à ces exigences ou bien ils devaient disparaître.

C'est ainsi que le dispensaire des Sœurs de Chatte, tout comme celui de Bellevue à St-Marcellin, étaient mis devant un choix crucial : se réorganiser ou disparaître.

La municipalité de Chatte présidée par Paul Bossan, Maire et Conseiller général, décidait alors de réagir : le dispensaire des Sœurs ne pouvant se réorganiser dans sa structure, il fallait donc voir une nouvelle organisation avec des locaux adaptés aux besoins et du personnel qualifié en nombre suffisant. Ceci pouvait s'envisager soit avec une formule associative comme l'ADMR, soit en créant une structure publique intercommunale et c'est le choix du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique qui fut retenu.

N'ayant pas de locaux disponibles, la commune de Chatte a acheté un bâtiment préfabriqué qu'elle a installé près de la Cure et mis en location au SIRCO. Celui-ci a embauché trois infirmières, Madame Thierry, Madame Gallay et Sœur Yvonne Million du dispensaire des Sœurs.



Au printemps 1984, le centre de soins vient s'installer dans un ancien logement attenant à la mairie de Chatte et ouvert sur le Champ de Mars. Après 30 ans de services dans ces locaux, il est prévu d'installer le Centre de Soins dans le futur immeuble qui va se construire Place de la Bascule.

Depuis le 10 juin 2014, le SIRCO est présidé par Corinne Mandier, maire-adjointe de Montagne, avec Dominique Dorly de Chatte et Jérôme Brunat de Murinais, comme vice-présidents.

Les anciens présidents Paul Bossan, Michel Chorot et Gabriel Faure sont maintenant à la retraite !... Le personnel soignant comprend un infirmier responsable des soins et neuf infirmières. Quant au secrétariat, il est assuré par deux personnes qui travaillent à mi-temps.

EN BREF :

CHANGEMENT À LA TÊTE DE L'ADMR

Le Conseil d'Administration de l'association a élu un nouveau bureau :

Elisabeth Jourdan (de Saint-Appolinard) en qualité de présidente, qui sera épaulée par trois vice-présidentes : Annick Revol (réélue), Evelyne Bernard et Suzanne Gauthier. Monique David, présidente pendant onze ans, avait décidé de laisser sa place. Elle reste néanmoins bénévole au sein de l'ADMR.

La cantine scolaire des coteaux

Les manifestations

Ventes de pognes

Les bénévoles de l'association accompagnés de parents d'élèves, se sont rendus, le samedi 18 octobre, chez les habitants du regroupement pédagogique afin de proposer des pognes, St Genix et pains d'épices, vendus au profit de la cantine scolaire.

Cette manifestation attendue par beaucoup, a connu un grand succès, merci pour l'accueil que vous leur avez réservé.

Repas de Noël

Comme chaque année, l'association de la cantine organisera son traditionnel repas de Noël pour tous les enfants du regroupement pédagogique. Cette manifestation aura lieu le vendredi 19 décembre, à la salle des fêtes de Chevrières. Ce rendez-vous incontournable a pour but de réunir tous les élèves qui le souhaitent autour d'un repas festif, suivi d'un spectacle offert par l'association des parents d'élèves. Une occasion pour tous les enfants, l'équipe qui encadre les élèves pendant la pose méridienne, et les instituteurs des 3 sites, de fêter cette fin d'année dans un même lieu.

Merci aux parents qui nous consacreront un peu de leur temps, pour faire de ce jour une fête pour nos enfants.



Souvenir du repas 2013

Réservation des repas

Depuis le 1er décembre 2014, la réservation des repas s'effectue sous un nouveau logiciel visant à faciliter la gestion quotidienne de la cantine, celui-ci ayant pris le relais du logiciel Iconito qui n'est plus en service. Il s'agit de « e enfance » proposé par la société Berger Levrault.

Les parents d'élèves ont été conviés à une réunion d'information qui a eu lieu à Chevrières le vendredi 21 novembre, lors de laquelle, il leur a été remis leurs codes d'accès pour se connecter au nouveau site.

La réservation des repas sur internet est un excellent outil de gestion, apprécié autant par les bénévoles de l'association, que par les parents d'élèves, qui bénéficient de la souplesse offerte par cet outil.

Contacts

Pour joindre la cantine :

Téléphone : 04.76.64.37.92 (répondeur relevé à 10h les matins d'école)

Mail : cantinescolairedescoteaux@orange.fr

Boîtes aux lettres de la cantine : Chevrières, Murinais et St Appolinard

Remerciements

Le bureau de la cantine tient à remercier les familles pour leur implication et leur aide lors des différentes manifestations organisées pour nos enfants. Sans cette collaboration rien ne serait possible.

Merci aux élus des quatre communes pour leur soutien, et leur présence au quotidien.

Association des parents d'élèves

L'heure de la rentrée a sonné !!

L'assemblée générale du 29 septembre a permis de renouveler le bureau, les membres élus sont :

Présidente : Laëtitia ALONSO (Chevrières)

Vice-présidente (Bessins) : Marianne MOUNIER VEHIER

Vice-présidente (Chevrières) : Alexandra MONTEL

Vice-présidente (Murinais) : Françoise LAUTURE

Vice-présidente (St Appolinard) : Adeline PEVET

Trésorière : Vanessa DUMINY (Bessins)

Vice-trésorière : Cristelle RIMET-MEILLE (Bessins)

Secrétaire : Elodie RONZIER (Chevrières)

Vice- secrétaire : Christelle SAPORITO (St Appolinard)



L'association remercie tous les membres élus qui nous quittent, pour leur implication et leur dévouement qu'ils nous ont donné tout au long de l'année et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus.

L'A.P.E. va financer cette année les projets suivants :

- Maternelles : éveil musical sur 12 séances puis séances diététicienne sur la deuxième partie de l'année
- CP / CE1 : projet de danse avec sortie au spectacle du diapason, cours de poterie et projet cuisine
- CE1/CE2: sorties ski
- CE2/CM1 : calligraphie, sortie cinéma
- CM1/CM2 Spectacle au diapason, projet de musique brésilienne et projet théâtre.



Des ateliers de confections d'objets de Noël ont été organisés durant deux mois (couronne, centre de table, ...).

Ces objets ont été mis à la distribution sur les étals du marché ainsi que les décorations issues des ateliers créations réalisés par les petites mains de nos écoliers.

Après l'élection du bureau, l'A.P.E. s'est mis en route pour l'organisation du MARCHE DE NOEL du 6 décembre.





Nous avons pu y trouver aussi :

- des **sapins** (commandés au préalable par l'intermédiaire du cahier de liaison des enfants)
- une **buvette et un point de restauration** qui ont ravi les papilles de petits et grands (surtout avec le traditionnel **vin chaud à la cannelle**)
- un succulent **poulet aux langoustines accompagné de sa polenta** pour finir la soirée en beauté.

Et pour le bonheur de nos **enfants**, ils ont pu, tout au long de l'après midi :

- se faire **photographier** sur les genoux de notre cher et tendre **Père Noël** qui les écoutait tendrement et qui leur offrait des bonnes papillotes
- se faire **maquiller** leur jolie petite frimousse.

Deux nouveautés ont embelli cette journée cette année, avec :

- la **présence de divers artistes et artisans locaux** venu nous faire découvrir leur talent et leur savoir faire
- la **venue d'un magicien** qui nous proposa tout d'abord de la **sculpture sur ballon** pour la grande joie de tous nos enfants, puis pour conclure cette belle journée, il nous présenta son **spectacle de magie**.

Cette journée fut une grande réussite, et nous remercions tous les bénévoles qui ont contribué à sa réussite. Merci beaucoup à tous.

Si vous souhaitez aider l'association dans ces manifestations vous êtes les bienvenus. Vous pouvez prendre contact avec l'APE par le biais de l'adresse mail suivante : ape38160@gmail.com ou dans notre boîte aux lettres en face de la mairie de Chevrières.

Tous les membres de l'association vous souhaitent à tous de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.



Garderie la Cabotte à lou petiot

Garderie Périscolaire, située à l'école maternelle de Chevrières

Ouverte à tous les enfants scolarisés sur le regroupement pédagogique

Bessins / Chevrières / Murinais / St-Appolinard

Horaires d'ouverture :

7h30-8h30 et 16h00-18h45 lundi mardi jeudi vendredi

7h30-8h30 et 11h30-12h30 mercredi

Tél : 06.45.31.50.89 - lacabotte.chevrieres@laposte.net

Pour ce début d'année 2014-2015 la garderie accueille 62 enfants des 4 communes du R.P.I.

La première action de l'année a été la vente de chocolats. Nous remercions toutes les personnes ayant participé. Cela a permis à La Cabotte de récolter 833 euros (25 % du total des commandes) et de recevoir un cadeau qui améliorera l'équipement de la garderie (mais CHUT ! Les enfants ne le savent pas encore).

La Cabotte essaye de diversifier ses activités. Comme l'année dernière la ludothèque est intervenue plusieurs mardis. D'autres interventions sont en cours de programmation.



L'A.G. aura lieu le lundi 15 décembre 2014.

En bref, à la date du 1er décembre la garderie est excédentaire de 9000 euros.

Pendant l'année 2014 les différentes manifestations ont rapporté 3506,46 euros (grâce à vous), nous avons reçu 1000 euros d'aide par la communauté de commune du pays de St Marcellin et le S.I.S. nous a aidé en remplaçant rapidement les salariées en cas d'absence et en nous accordant une subvention.

En effet, La Cabotte est en déficit chaque année. Sans ces manifestations et les aides nous ne pourrions pas assurer ce service ou alors en augmentant le tarif du ticket de plus de 0,70 euros.



Toute l'équipe de la garderie remercie les bénévoles, les parents et les collectivités et espère que vous êtes satisfait de la prise en charge de vos enfants.

Pour fêter la nouvelle année La Cabotte vous propose d'assister à un spectacle et à manger une part de galette le vendredi 16 janvier 2015 à 18 heures.

Merci et bonnes fêtes de fin d'année.

Calendrier des après-midi jeux

Rencontre des enfants

Loïc est heureux d'accueillir les enfants qui souhaitent partager une après-midi autour d'activités de jeux (en partenariat avec la ludothèque de St Marcellin) et d'activités manuelles.

Les rencontres auront lieu à la salle de cantine de Murinais, les mercredis de 14 h à 17 h :

17 décembre 2014

21 janvier 2015

25 février 2015

25 mars 2015

29 avril 2015

27 mai 2015

1er juillet 2015



Soirée jeux



gratuit

Vendredi **30** janvier

halle des sports
Murinais

à partir de
20H

*ce soir,
c'est le grand jeu !*

buffet partagé
salé offert



Pays de Saint-Marcellin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Recette de cuisine



De nos jours, le repas de Noël se termine en dégustant la bûche de Noël, mais saviez-vous qu'à l'origine ce dessert était en fait un rite lié à la célébration du solstice d'hiver. Il s'agissait de faire brûler une grosse bûche dans l'âtre lors de la veillée de Noël. Selon les régions, les rites païens ou religieux, cette coutume divergeait.



L'évolution des moyens de chauffage fait que cette tradition s'est transformée en un gâteau roulé pour célébrer symboliquement ce rituel.

On en trouve plusieurs sortes (glacées, à la crème au beurre...). Voici une recette facile à réaliser.

Pour le biscuit :

- 80g de farine
- 4 œufs
- 80g de sucre en poudre
- 1 sachet de sucre vanillé
- 20g de beurre



Pour la mousse au chocolat :

- 4 œufs
- 150g de chocolat à pâtisserie
- 1 sachet sucre vanillé

Préparer la mousse en faisant fondre le chocolat. Incorporer les jaunes et le sucre. Battre les blancs en neige et les ajouter délicatement au mélange. Réserver votre mousse au réfrigérateur 2 heures. Pour le biscuit, battre au fouet les jaunes d'œufs et le sucre. Ajouter le beurre préalablement fondu, la farine et le sucre vanillé. Monter les blancs en neige et mélanger le tout. Préchauffer le four à 180°C, faire cuire le biscuit dans un plat de 20 x 35 cm pendant 10 minutes. Démouler dans un linge humide et laisser tiédir. Pour la confection de votre bûche, étaler la moitié de la mousse sur le biscuit et rouler le. Enduire la surface avec le reste. Décorer selon votre goût et conserver au frais.

Joyeuses fêtes de fin d'année et bon réveillon

Véronique Princet.



Concert à Murinais



Arrivée en décembre 2013 sur la région, il lui aura fallu moins d'un an pour organiser ses premiers concerts. Car Isabelle BIERI ne peut rester longtemps sans venir devant un public pour y faire vibrer chanteurs et musiciens, et ressentir l'émotion suscitée dans le public.

En effet, le 8 novembre en l'église de St Siméon de Bressieux, puis le lendemain, dimanche 9 novembre à l'église de Murinais, sa ville d'accueil, elle a réalisé

ces concerts, avec le tour de force de rassembler 3 Chœurs venus de régions différentes, l'un d'auvergne, le second de St Siméon et enfin le troisième couvrant la vallée du Rhône de Vienne à Avignon. Accompagnés de quelques musiciens et choristes de talent, ils ont produits un programme varié et cosmopolite où chacun a pu y trouver son plaisir.

C'est Catherine CHABRUT qui ouvre le programme avec « Le Petit chœur du Solstice » de Clermont-Ferrand qui chante quelques œuvres de Vivaldi, Saint-Saëns et Mendelssohn.

Puis, sous la baguette de Nicolas Bieri, avec le « Chœur du Rhône », et la participation de deux Solistes sopranes, Catherine Chabrut et Françoise Alleysson, on peut apprécier le Gloria de Vivaldi, en intégralité.

Enfin, c'est la pétulante Annie Zwick qui avec les chœurs « Cantilène » et « Cantil'Hommes » de St Siméon de Bressieux, nous enchanteront avec un programme plus varié allant de chansons de Simon et Garfunkel à Yannik Noah, en passant par le Salve Regina de Haëndel entre autres, pour finir par l'excellent Yerevan Erebouni de Hovanissian. Elle poussera même la dynamique jusqu'à faire chanter le Magnificat de Taizé par toute l'assemblée. De bons moments musicaux !!

Et tout cela n'aurait pu être possible sans le soutien du Comité de Fêtes de Murinais et de son Président, Fabrice Prunelle, à qui on doit la réalisation des affiches et autres affichettes qui ont permis de rassembler autant d'auditeurs.

Mais, Isabelle Bieri ne s'arrête pas en si bon chemin, elle a déjà initié une chorale sur Murinais qui travaille tous les jeudi soir, mais dont les répétitions auront lieu à partir du 25 février 2015 tous les mercredi soir. Avis aux amateurs !!

Gérard Valla.



La guerre de 14 - 18



L'émouvante lettre de témoignage qu'un soldat a écrit à sa mère.

Chère mère,

Je suis toujours en 1^{ère} ligne. Il pleut tellement que les tranchées sont noyées. Elles ne font que dégringoler. Nous avons de l'ouvrage à relever tout ça, tu peux me comprendre. Nuit et jour, nous sommes debout. Quelques uns d'entre nous ont été pris dessous et on a eu de la peine à les retirer de cette craie. Comme manger, toujours un repas par jour, qui, deux jours de rang, nous est arrivé à 11 heure du soir. Nos cuisines ont été cassées dans ces champs remplis de trous d'obus énormes. Et quelle mangeaille ! Il faut voir, les porcs chez nous feraient la grimace. Avec un quart de vin, un quart de gnôle et voilà. Pendant 24 heure, pas une seule goutte d'eau à boire non plus. Si tu as de l'argent disponible, ne le mets pas à l'emprunt de la victoire, c'est de la blague, tu ne le reverras peut être jamais. Je fais des porte-plume avec des cartouches boches que tu recevras un de ces jours. Tu me diras aussi si l'on peut toujours placer de l'argent à la caisse d'épargne, car ici je ne fais rien de mon argent, je ne trouve rien à acheter et si je disparaissais tu en profiterais.

Je te quitte ma chère mère en t'envoyant mes plus affectueux baisers.

Ton fils qui t'aime.

Les frères Cottant à la guerre.

A Murinais, les trois fils de Julie et Pierre COTTANT ne sont pas revenus.

D'abord **Jean**, né le 4/07/1887, parti à 27 ans pour le Haut-Rhin en Alsace, tué seulement 15 jours après son arrivée, à la bataille de la Hingrie au Col d'Urbeis, le 15/08/1914.

Puis **Xavier**, né le 31/03/1890, parti à 24 ans pour les Vosges, tué un mois après son départ, au Col du haut-Bois, le 02/09/1914.

Et **Louis**, né le 14/02/1889, parti à 25 ans pour la Meurthe et Moselle, tué à Bienville la Petite, le 24/06/1918 en Lorraine.

Cette famille a été durement éprouvée, car sur 15 enfants, il ya eu 7 enfants décédés avant l'âge de 16 ans, 3 enfants morts à la guerre, seuls 4 garçons ont survécus : Augustin (1894-1967), Régis Paul (1899-1985), Henri Léon (1901-1989), Pierre Joseph (1903-1995)

Les soldats de Murinais



A Murinais, **22 soldats** ne sont pas revenus : tous ont été tués pendant cette guerre.



- En 1914 :**
- Cottant Jean tué le 15/08/1914 dans les Vosges
 - Detroyat Joseph tué le 30/08/1914 en Meurthe et Moselle
 - Effantin Joseph tué le 06/09/1914 dans les Vosges
 - Gillet François tué le 24/09/1914 dans la Somme
 - Cottant Xavier tué le 02/09/1914 dans les Vosges
 - Pascal Désiré tué le 24/09/1914 dans la Somme
 - Caloni Joseph disparu le 31/10/1914
 - Gerbert-Genthon Eugène tué le 19/11/1914 dans la Somme
 - Berne Gaston tué le 21/12/1914 dans l'Oise
- En 1915 :**
- Guillot Charles décédé le 21/12/1915 à l'hôpital de Bondonneau
 - Duc Maugé Jean Baptiste disparu en 1915
- En 1916 :**
- Martin Henri mort à Murinais le 03/03/1916
 - Cohas Jacques disparu le 20/03/1916
 - Depelay Joseph tué le 23/06/1916 dans la Meuse
 - Durand Joanny tué le 24/08/1916 dans la Somme
 - Buisson Victor disparu en 1916
- En 1918 :**
- Cottant Louis tué le 24/06/1918 en Meurthe et Moselle
 - Marchand Paul disparu le 21/06/1918
 - Guillot Marcel tué le 02/07/1918 dans la Marne
 - Fillet Jules tué le 14/10/1918 en Belgique
 - Prohet Paul décédé le 09/01/1919 à l'hôpital en Seine et Marne

Ordures ménagères : la fin du badge !

Le 16 octobre dernier, le Comité syndical du Sictom Sud Grésivaudan a décidé de supprimer le badge permettant de déposer les sacs fermés d'ordures ménagères résiduelles. Mesure qui sera effective dès le 1^{er} janvier prochain sur l'ensemble des 180 points d'apport volontaire implantés sur le Sud Grésivaudan.



C'est donc au terme d'un débat ouvert et serein, animé par Bernard Eyssard, président du Sictom et maire de Saint-Vérand que la décision a été prise à une très nette majorité des délégués: 57 pour, 28 contre et 1 abstention.

Ce choix clair ne remet en cause, ni la nécessité de poursuivre et amplifier l'effort de réduction des déchets, ni le principe de la redevance qui reste en vigueur. Au contraire, cette décision a été prise dans le seul objectif de faciliter l'accès aux conteneurs d'ordures ménagères résiduelles après une période d'expérimentation sur quelques points d'apport volontaire, l'été dernier, qui a donné des résultats positifs. Là où ce dispositif a été testé, il a été constaté une diminution des dépôts sauvages, une stabilité des volumes d'ordures ménagères déposées et le maintien de la qualité globale du tri.

Ainsi, en mettant les moloks en accès libre, les élus répondent à une attente des habitants dont beaucoup souhaitaient la suppression de la contrainte du badge, jugé par eux peu pratique et pas assez fiable dans le fonctionnement du mécanisme. Une réalité dont il a été tenu compte !

Cette simplification est donc bien une décision qui, faisant appel à la responsabilité citoyenne, est une incitation à poursuivre et amplifier le tri de nos déchets pour en réduire les volumes et maîtriser les coûts de traitement que vous payez à travers la redevance.

Car si depuis quelques années, nous avons appris à trier nos déchets pour séparer les matières recyclables comme le verre, le papier, les cartons, les métaux, les plastiques, valoriser en compost les fermentescibles et à utiliser la déchèterie pour les déchets encombrants, dangereux ou de jardin, un effort reste à faire pour réduire significativement la part des déchets non recyclables ou valorisables dont le coût de collecte et d'élimination est très lourd pour la collectivité donc pour vous, usagers !

Il s'agit donc d'amplifier les très bons résultats enregistrés ces dernières années en matière de tri, grâce aux efforts de chacun qui en cinq ans, ont permis de multiplier par 4 le tonnage des emballages recyclés. On ne s'arrête en si bon chemin, on continue !

La vogue : cuvée 2014



La vogue 2014 a connu un franc succès encore cette année. Il faut dire que tout était au rendez-vous : un soleil radieux, un programme festif, une organisation parfaite, des participants nombreux et un comité des fêtes plus que motivé !

Le concours de longue organisé samedi a attiré 22 quadrettes venues de la région. Les autres festivités du week-end ont eu autant de succès que la longue. A commencer par samedi soir, entre le repas raviolos toujours aussi apprécié, entièrement cuisiné par les bénévoles (servi à 460 personnes), le feu d'artifice et la soirée dansante, animée par Musdance.

Dimanche matin, réveil matinal pour les bénévoles du Comité des fêtes, qui accueillaient dès 6h30 les premiers exposants au vide-grenier. Une trentaine d'exposants et un mini marché de producteur sont venus investir la rue principale du village.

La confrérie de l'ail de Piolenc a profité des festivités pour honorer le maire et procéder à son intronisation au sein des leurs. Robert Champ, ami de longue date et président de la confrérie a retracé dans un petit discours plein d'humour le parcours familial, professionnel et municipal de Patrice Iserable.

L'après-midi, 40 doublettes se sont affrontées à la pétanque, jusqu'à la tombée de la nuit. Dimanche soir, le rendez-vous était donné à l'Auberge des Saveurs pour partager le menu « poulet chasseur » tout aussi apprécié.

Durant ce week-end, les enfants n'ont pas été oubliés. Jeux d'antan préparés par Fabrice, château gonflable et glaces italiennes ont fait le bonheur de la jeune génération.

Bravo à tous les bénévoles du Comité des fêtes qui ont encore fait leur maximum pour tenir leur pari et réussir ce cru 2014 ! Même la fatigue n'a pas eu raison de leur motivation pour animer le village de Murinais et faire plaisir à tous les participants.



Soirée Halloween



BOOOOOOHHHHH !!!!

Après le succès de la soirée halloween 2013, le comité des fêtes ne pouvait pas priver nos petits Murinois de cette chasse aux bonbons.

La recette d'une soirée réussie :

- 3 dizaines d'enfants surmotivés et déguisés
- 1 bonne poignée de parents souriants
- 1 température clémente
- ET des villageois accueillants et généreux !!!



Après 1 heure de marche, la récolte fut formidable : **15 kilos de sucreries!!!** De quoi bien remplir les paniers de nos petits monstres.



Le comité a ensuite organisé une petite réception afin de récompenser tout le monde de ses efforts. Pour cela nous avons pu admirer les qualités d'organisation, de décoration, et de fantaisie de Brigitte et Valérie, merci à elles.

Le comité des fêtes remercie chaleureusement les enfants, les parents, et les villageois pour avoir répondu présents.

A l'année prochaine !!!!!!!!!!!

Damien Chaize.



dimanche 28 décembre

Spectacle de Noël

A PARTIR DE 14H30
A LA HALLE DES SPORTS



15H SPECTACLE AVEC CHRIS TORRENTE
LE MERVEILLEUX DESTIN DE TOTOF CRAPOUCHIBOUPS

16H SURPRISE

17H GOUTER et VERRE DE L'AMITIE



RENSEIGNEMENT: fabrice 04 57 82 12 00

Réveillon du Nouvel An



Menu Murinais

Foie gras de Canard et sa confiture de figue
accompagné de sa salade gourmande

Corolle de St Pierre aux noix de St Jacques
accompagné de riz sauce oseille

Coup du milieu

Cuisse de chapon aux cèpes
accompagné de Gratin dauphinois et
un flan de céleri et panais avec coeur de marron

Plateau du berger ou fromage blanc

Trio chocolat, sablé citron meringué,
crème anglaise, macarons

Tarif
50€

Menu enfant moins de 14ans : Foie gras, Emincé de volaille sauce normande

Pommes paillassons, dessert menu adulte

Tarif
15€

Soirée animée par MUSDANCE

inscription: Ginette Jourdan 04 76 64 23 63

fabrice prunelle: 06 88 84 58 87 fabprune@gmail.com